

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 JUI 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 19-DCM-DGS-049

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 17 JUI 2019 à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : REGLEMENTS INTERIEURS DU COMITE D'HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU COMITE TECHNIQUE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS – Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND ; Dominique ROLLAND à Jean-François PLANES ; Agnès BIASUTTO à Jean-Marc ILLICH ; Viviane TIAR à Hervé STASSINOS ; Magali VINCENT à Cécile GOMEZ ; Jennifer DELI à Yves PARENT ; Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Valérie AUBRY – Stéphane BELTRA – Agnès MOSCARDINI

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie RIALLAND

=====

Monsieur Pascal CAMPENS donne lecture de l'exposé suivant :

Lors du Conseil Municipal du Mars 2019, la Collectivité a acté la création d'un CHSCT officiellement distinct du Comité Technique, pour la mairie et ses établissements attachés (CCAS et Résidence Autonomie).

N° 19-DCM-DGS-049

Il est à présent nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour chacune des instances, précisant la répartition des missions et les modalités de fonctionnement.

Les règlements intérieurs ci-annexés ont été présentés au comité technique et CHSCT du 07 juin 2019 et approuvés par les membres y siégeant.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

- **Sur l'adoption du règlement intérieur du Comité Technique**
- **Sur l'adoption du règlement intérieur du CHSCT**
- **Sur l'autorisation donnée à M. Le Maire de signer ces règlements**

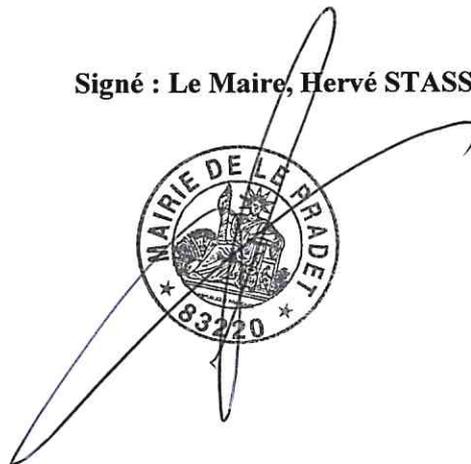
Annexes :

- *règlement intérieur du Comité Technique.*
- *règlement intérieur du CHSCT.*

L'exposé mis aux voix est adopté à L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.